

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 7 octobre 2011 à 20 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Colette Henriet, Jérôme Gayet, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Claude Crance, Dominique Rieffel, Céline Gayet, Jean-Luc Royer, Marie-jo Vergon Trivaudey, Daniel Moine, Michel Hummel, Philippe Tisserand, Jean-Paul Maujean.

Absents excusés : Philippe Tisserand procuration à Bernard Vougnon,
Michel Hummel procuration à Jean-Luc Royer,
Jean-François Bertin.

Secrétaire de séance : Jean-Luc Guillaume.

Informations

* Invitation de RFF

RRF invite à prendre connaissance des fouilles réalisées par l'INRAP lors du chantier LGV. Ces travaux seront présentés au cinéma Mégarama le 18 octobre à 18 h 45 et concernent la villa de Jallerange et le moulin médiéval de Thervey.

* Invitation du syndicat intercantonal des bouilleurs de cru récoltants de fruits d'Audeux, Quingey et Boussières

Le 15 octobre à 11 h, aura lieu l'inauguration de l'atelier de pasteurisation à Boussières. La commune de Chauenne avait soutenu en 2003 ce projet de valorisation du patrimoine fruitier de la région.

* Circulation RD8

Des travaux sont prévus entre le 3 et le 14 octobre sur le pont de la LGV, la circulation pourra être en alternat pendant une journée de cette période.

* CAGB

La zone commerciale des Marnières (Besançon Chalezeule) va faire l'objet d'une enquête publique en vue de son réaménagement. Les documents afférents à ce dossier sont consultables en mairie.

* Redevance incitative et collecte des déchets

Une réunion de présentation aux élus concernant la redevance incitative et la pesée embarquée se tiendra le 19 octobre 2011 à Serres-les-Sapins.

* AG de l'association des communes forestières

L'assemblée générale de la COFOR se tiendra le 22 octobre 2011 à 9 h 30 à Goux-les-Usiers.

* Location de la salle polyvalente

Des problèmes de respect du règlement d'utilisation et des abords ont été constatés lors de la dernière location par une association extérieure à Chauenne. Un courrier de rappel des règles a été envoyé à cette association.

* Plante invasive sur le territoire communal

Le conservatoire botanique de Franche-Comté nous signale la présence de la berce du Caucase aux abords de l'étang privé situé aux Barrots. Cette plante invasive contient une substance laiteuse provoquant des brûlures sur la peau lors de l'exposition au soleil. Des élus bénévoles ont réalisés une phase d'arrachage des racines avec l'accord des propriétaires. Un suivi sera réalisé.

*** Demande des chasseurs**

Une proposition d'installation provisoire d'une cabane de chasse vers l'ancienne base travaux a été faite par M. le Maire suite à la demande des chasseurs. M. Jossier agent ONF s'occupe de la rédaction d'une convention tripartite : chasseurs, commune et ONF. La réponse des chasseurs est attendue.

*** Réhabilitation du collecteur principal du réseau d'eaux usées en rive gauche de la Lanterne**

Une réunion explicative s'est déroulée le 6 septembre 2011 avec les riverains de la Lanterne concernés ainsi que M. Ducrot et M. Peytard de l'agence foncière. Lors de cette réunion une convention de passage a été proposée aux propriétaires pour préserver les intérêts de chacune des parties.

Les demandes de subvention sont conditionnées à un passage de caméra après travaux et des essais de plaque, un prestataire devra donc être choisi pour cette opération. (technique à confirmer).

*** Toiture de l'église**

Une réunion de lancement du chantier s'est déroulée le 6 octobre en présence de l'architecte et des entreprises concernées. La phase de préparation du chantier durera de 1^{er} au 31 octobre, les travaux commenceront début novembre pour une période de 5 mois. L'échafaudage sera monté pour la fin du mois. Le choix des tuiles reste à faire, un échantillonnage des teintes de tuiles proposées est visible vers l'église.

Un local nécessaire au personnel intervenant sur le chantier sera installé à proximité du Monument aux Morts.

*** Fin des travaux connexes au remembrement**

Les travaux connexes au remembrement (tranche conditionnelle) se terminent. Il s'agit de voies d'accès à proximité de Jéricho et desserte de la zone 'Champs sur l'eau'. Une réserve a été mise sur un point bas du chemin longeant la ligne LVG.

*** Chantier réhabilitation des anciennes lagunes**

Suite a appel d'offre, la proposition de l'entreprise Lacoste a été retenue pour 12 400 € HT.

Ce chantier a bénéficié de conditions météo favorables. Aucun apport de matériaux extérieurs n'a été nécessaire.

Délibération

Retenir l'offre de l'entreprise Lacoste et autoriser le Maire à signer les pièces afférentes au chantier.

Vote pour à l'unanimité.

*** Rhizosphère et contrat d'entretien**

Un contrat d'entretien annuel a été signé avec l'entreprise Thieulin qui assure déjà le suivi de notre station de pompage et de distribution d'eau potable. Cette société ne propose pas de contrat 7/7, mais l'appel d'urgence pour un dysfonctionnement sera possible les dimanches et jours fériés.

Les heures de maintenance sont facturées 52 € HT, les heures de dépannage « eau potable » station de pompage 63 € ht et les heures dépannages « assainissement » 84 € HT.

*** Problème sur le réseau d'assainissement**

Un passage caméra a été réalisé suite à un problème récurrent sur le réseau situé entre la maison Phillipponat et la maison Collet. Le diagnostic fait apparaître des désordres dans le réseau. Cette partie devra être reprise avec la nécessité d'établir des conventions avec les propriétaires concernés.

*** Réunion PLU**

La dernière réunion concernant le PLU s'est déroulée le 22 septembre 2011 avec de nouveaux documents à disposition.

Rappel sur les contraintes :

- Pour 2035 le SCOT propose 13 logements à l'hectare, aujourd'hui 6 logements à l'hectare.
- Le PLH à l'horizon 25 ans nous propose 60 nouveaux logements, dont 14 entre 2010 et 2015, à ce jour 2 logements ont été créés.

La concentration possible de développement se fait à présent sur 3 secteurs :

- Maison et terrain face au centre de vie.
- Remplissage d'une zone derrière la maison 'Vieille'.
- Entrée du village zone 'Chaney'.

Le conseil municipal doit analyser ces possibilités.

*** Réforme de la TLE**

Le financement des équipements publics sera revu à partir de février 2012

La taxe locale d'équipement est remplacée par la taxe d'aménagement. A terme la PVR n'existera plus.

Le taux de la taxe d'aménagement peut varier de 1 à 5 %, celui-ci doit être fixé avant le 30 novembre 2011 (ce taux serait de 1% si non voté par délibération) et peut être révisé chaque année.

Un abattement de 50 % est pratiqué sur les 100 premiers m² construits. Pas d'appel pour les logements de type social et les constructions agricoles.

Délibération

Le taux de la taxe d'aménagement est fixé à 5 %. Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de supplément pour sous-densité de construction.

Vote pour à l'unanimité.

Délibérations

*** Encaissement d'un chèque**

Encaissement d'un chèque de Groupama de 20,27 €.

Vote pour à l'unanimité.

*** CAGB zone d'intérêt communautaire**

La CAGB a déclaré zone d'intérêt communautaire 'Les portes de Vesoul'.

La CAGB doit acheter les parcelles actuellement propriété de la ville de Besançon, la superficie est de 7 158 m² pour un montant de 42 948 €, et 2 500 € de frais de notaire. Tous les conseils municipaux de la CAGB doivent voter.

Vote pour à l'unanimité.

*** Forêt : coupes 2012/2013**

L'ONF propose :

- Parcelle 10 en lot de bois (Chablis).
- Vente de futaie façonnée : parcelles 11, 35, 34R.
- Affouage : parcelle 11 et 35 (branchages).
- Vente amiable : parcelles 10 et 34 R.
- Parcelle 1, chêne en limite de ligne LGV.
- Prestation liée à ces travaux : l'entreprise Guinet propose l'abattage à 9 € le m³, 6,5 € le débardage et 72 €/heure pour le câblage.

Vote pour à l'unanimité.

*** Régularisation**

Vente par RFF des terrains le long de la Lanterne à la commune.

Une erreur de frappe lors de la précédente délibération (parcelle 44 au lieu de 4) doit être modifiée pour permettre au notaire de réaliser le transfert.

Vote pour à l'unanimité.

*** Demande de subventions**

Le cabinet Garance a fait une proposition chiffrée de 47 000 € pour l'aménagement du terrain 'Lanterne' situé face à la mairie. Des subventions sont possibles de la part du Conseil général et de la CAGB. Dépôt d'un dossier de subvention au Conseil général et à la CAGB.

Vote pour à l'unanimité.

La séance est levée à 00 h.